

Décret

Générale

modern

Décret n° 2012-030/PR/MJDH portant création d'un office de notaire.

n° 2012-030/PR/MJDH

Ministère
MINISTÈRE DE LA JUSTICE ET DES AFFAIRES PENI-
TENTIAIRES, CHARGE DES DROITS DE L'HOMME

Date de publication
12 février 2012

Numéro JO
n° 3 du 15/02/2012

Date du numéro
15 février 2012

INTRODUCTION

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE, CHEF DU GOUVERNEMENT

VISAS

VULa Constitution du 15 septembre 1992

VULa Loi n°170/AN/02/4ème L portant statut du notaire

VULa Loi n°199/AN/07/5ème L portant modification de la loi n°170/AN/02/4ème L portant statut du notariat

VULa Délibération n°315 ème L du 04 janvier 1973

VUL'Ordonnance n°86-034/PRE du 27 avril 1986

VUle Décret n°2011-066/PREdu 11 mai 2011 portant nomination du Premier Ministre

VUle Décret n°67/PRE du 12 mai 2011 portant nomination des membres du gouvernement

VULa Candidature de Monsieur Ahmed Abdillahi Doualeh

SUR Proposition du Ministre de la Justice Chargé des Droits de l'Homme. Le Conseil du Ministre entendu en sa séance du 07 février 2012.

TEXTE INTÉGRAL

Article 1

Il est crée un neuvième office de notaire en République de Djibouti.

Article 2

Mr Ahmed Abdillahi Doualeh, est agréé à exercer la profession de notaire.

Article 3

Le présent décret est applicable dès sa publication qui interviendra selon la procédure d'urgence.

*Le Président de la République
chef du Gouvernement*

ISMAÏL OMAR GUELLEH